

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 mars 2025

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 21/03/2025

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 5

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Catherine SONZOGNI, Didier VORDY

Votants: 20

Pour: 20

Représentés: Francis BOUTES par Martine GIL, Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS, Catherine COMBES par Marie-Pierre PONS, Mariette COMBES par Christian BIES, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Julian GUIRAUD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : Ingénierie d'animation 2025 - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et du Conseil départemental de l'Hérault.

La démarche OGS (ou de Grand Site de France GSF) a notamment pour finalités d'obtenir (et ensuite de conserver) le label GSF. L'attribution de ce label GSF pour une durée de 8 ans distinguera une gestion du territoire qui garantit sa préservation à long terme.

Depuis mai 2012, l'ingénierie d'animation/coordination de l'OGS est assurée grâce au soutien du Conseil départemental de l'Hérault, en partenariat avec la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Pour l'année 2025, il s'agit pour le chargé de mission OGS d'assurer le rôle suivant :

- animer/coordonner la démarche Opération Grand Site (OGS),
- préparer, accompagner, et suivre les étapes, les événements et les documents techniques et de communication liés à la procédure de validation nationale du dossier de candidature au label Grand Site de France,
- animer la concertation avec les acteurs locaux et l'ensemble des partenaires techniques et financiers : rendez vous avec les élus et les partenaires, réunions du Comité des élus, du comité technique de l'OGS, du comité de pilotage de l'OGS, interventions devant les conseils municipaux, conseil communautaire, comité syndical,
- accompagner et suivre les opérations liées à l'OGS, déjà lancées et/ou nouvelles,
- assurer l'information/communication sur l'OGS,
- assurer une veille/suivi sur les programmes et appels à projets liés à l'OGS,
- participer aux réunions des différents réseaux : départemental, régional, national...

Pour la période mai 2025 à avril 2026, le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut salaires et charges et frais de déplacements, s'élève à 60 000 € TTC pour lequel le cofinancement suivant est sollicité :

- Conseil départemental de l'Hérault :25 000 €
pour un autofinancement de 35 000 €.

En conclusion, le Président propose à l'assemblée :

- de valider le plan de financement prévisionnel présenté ;
- de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention ;
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision ;
- de prendre acte de l'état d'avancement de la démarche GSF,
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- valide le plan de financement prévisionnel présenté ;
- autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention ;
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision ;
- prend acte de l'état d'avancement de la démarche GSF,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 28 mars 2025

Le Président,
Jean ARCAS

